



INSCRIPTION SAISON 2021/2022

ACTIVITE :

Nature l'adhérent :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Paiement

Montant :

Type de règlement :

Banque :

N° de chèque :

Précision :

Santé

Un certificat médical pour « non contre-indication à la pratique sportive » est obligatoire. Il est valable 3 ans à partir de sa date d'émission et que l'auto-questionnaire rempli par l'adhérent réponde bien à tous les critères.

Choix : certificat médical Auto-questionnaire Questionnaire Pour les mineurs

Droit à l'image

Oui Non

Le soussigné (ou son représentant légal pour les mineurs) autorise l'Association à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités de l'Association, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial.

Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 3 années et pour la France.

Si l'adhérent mineur

Nom du responsable pour les enfants mineurs :

Adresse :

Tél parent 1 : Tél parent 2 :

J'autorise mon enfant à participer à toutes activités, entraînements et compétitions organisés par l'Association et la fédération sportive et culturelle de France (FSCF). Oui Non

J'autorise le personnel d'encadrement à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant, selon les prescriptions du corps médical. Oui Non

En signant cette inscription, j'accepte le règlement de l'association Détente et Loisirs de Chevilly ci-joint.

Fait à Chevilly le :

Signature de l'adhérent :

(Ou son représentant légal)

REGLEMENT INTERIEUR

Durant sa vie au sein de l'Association Détente et Loisirs de Chevilly, l'adhérent doit respecter un certain nombre de règles qui sont les bases du bon fonctionnement de notre association et les principes garantissant son évolution et sa progression.

- Cette année l'adhésion est exceptionnellement OFFERTE.
Sauf pour les activités Art floral, Marche active et Scrapbooking qui restent soumises au paiement d'une adhésion de 10€, sauf si la personne est déjà inscrite dans une autre activité.
- La cotisation, indiquée dans chaque activité, est à payer obligatoirement pour toute la saison en totalité le jour de l'inscription. La cotisation vaut pour une saison complète et ne pourra être remboursée que pour raison de santé, sur présentation d'un certificat médical. Tout trimestre commencé est dû.
- Les cours sont interrompus pendant les 4 vacances scolaires de Toussaint, Noël, Printemps et Eté.
- Les horaires de cours peuvent être susceptibles de modification d'ici le forum des associations et occasionnellement et exceptionnellement au cours de la saison.
- Pour garantir un équilibre financier, un nombre minimum d'adhérents par cours est nécessaire pour les cours :
 - Eveil des petits/Art floral : 10 adhérents
 - Gymnastique artistique/GRS/Yoga/Gym Stretching/ /Réfection de fauteuils : 15 adhérents
 - Salsa/Country/Pilâtes : 20 adhérents
 - Marche Nordique : 30 adhérents
 - Zumba/Piloxing : 40 adhérents

Au-delà du respect fondamental, nous demandons à nos adhérents de s'engager à :

- Respecter les horaires des cours et d'éviter les retards qui peuvent perturber le bon déroulement des cours. L'animateur/animatrice se réserve le droit de refuser tout adhérent qui arriverait en retard aux cours.
- Être assidu et signaler toute absence prévisible à l'animateur/animatrice.
- Pour le bien de chacun, chaque membre devra avoir un comportement correct, ne pas perturber les cours par des bavardages excessifs et mettre son portable sur « silencieux ».
- Respecter le matériel et le praticable.
- Respecter le protocole sanitaire mis en place et adapté à chaque activité.

Adhérent mineur

- Les parents doivent s'assurer de la présence de l'animateur/l'animatrice avant de laisser leur enfant dans les locaux où les cours sont dispensés. L'association se dégage de toute responsabilité si celui-ci est absent.
- Les enfants sont placés sous la responsabilité des animateurs/animatrices pendant le temps des cours auxquels ils sont inscrits. Les parents doivent récupérer leurs enfants dès la fin des cours. Les professeurs ne laissent pas partir les enfants seuls, sauf autorisation écrite des parents.
- Lorsqu'un entraînement est en cours, merci de ne pas accéder à la salle : attendre dans l'entrée ou dans les couloirs.
- Afin de ne pas perturber le bon déroulement des entraînements, nous demandons aux parents de ne pas rester dans la salle pendant le cours. Si besoin attendre dans l'entrée ou dans un vestiaire. Pour le bon déroulement des cours enfants, la présence d'un adulte-parent autre que l'animateur est obligatoire à chaque séance. Le bureau demandera l'aide des parents en établissant un calendrier de roulement.

Assurances

L'association contracte une assurance « responsabilité civile » pour tous les membres adhérents : elle ne couvre les membres que sur le temps et lieux de cours. Merci de voir avec votre assureur pour le risque individuel

Loi Informatique et Liberté

Le soussigné (ou son représentant légal pour les mineurs) dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle.